

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1965, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME III

Affaires culturelles.

MONUMENTS HISTORIQUES

Par M. André CORNU,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Vincent Delpuech, René Tinant, vice-présidents ; Jean Fleury, Claudius Delorme, Mohamed Kamil, secrétaires ; Ahmed Abdallah, Jean de Bagneux, Clément Balestra, Jacques Baumel, Roger Besson, Jacques Bordeneuve, Florian Bruyas, Maurice Charpentier, Adolphe Chauvin, Georges Cogniot, André Cornu, Mmes Suzanne Crémieux, Renée Dervaux, MM. Roger Duchet, Charles Durand, Hubert Durand, Jules Emaillé, Yves Estève, Charles Fruh, François Giacobbi, Alfred Isautier, Louis Jung, Adrien Laplace, Claude Mont, Jean Noury, Paul Pauly, Henri Paumelle, Hector Peschaud, Gustave Philippon, André Picard, Georges Rougeron, Pierre Roy, Paul Symphor, Edgar Tailhades, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier, N...

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1087 et annexes, 1106 (tomes I à III et annexe 1), 1144 et in-8° 266.

Sénat : 22 et 23 (tomes I, II et III, annexe 1) (1964-1965).

Mesdames, Messieurs,

Il n'est pas d'usage de repousser un budget particulier que l'on juge insuffisant ; ce que peut faire le Rapporteur est de souhaiter son augmentation et après avoir étudié les satisfactions que le programme gouvernemental nous apporte pour 1965, souligner ses faiblesses et demander certaines améliorations indispensables.

Où en est d'abord la loi-programme relative à sept de nos plus beaux monuments et régie par les chapitres 56-35 et 56-36 ? Insistons d'abord sur le fait que 1966, dernière année de la loi-programme, ne verra pas l'achèvement de tous les travaux prévus et qu'une reconduction sera nécessaire.

*
* *

A *Versailles* (chap. 56-35), 1964 a vu la continuation des travaux de toiture de l'aile du Midi, du Grand commun, le début de restauration des Grandes écuries, la modernisation du chauffage du corps central. Le Salon d'Hercule a retrouvé l'*Eliézer et Rebecca* de Véronèse qui, placé au-dessus de la cheminée, fait pendant au *Repas chez Simon* ramené naguère du Louvre. Certains salons du rez-de-chaussée ont été refaits. Les boiseries du petit salon de Marie-Josèphe de Saxe ont été déposées et leur remise en état se poursuit activement. Dans le parc, certains arbres ont été replantés, la margelle le long du Grand canal posée. Enfin la rénovation du Grand Trianon est continuée.

En 1965, l'attique Nord doit être remise en état, les salles des XVII^e et XIII^e siècles réouvertes ; certaines façades sur le parc doivent être restaurées et certaines de leurs croisées refaites. La voûte de la grande Orangerie sera complètement étanche. Enfin, dans le parc certains aménagements seront poursuivis et une station de traitement des eaux usées sera créée à la Petite Venise.

On nous annonce entre autres travaux pour 1966 la restauration de la Cour de marbre, des reprises de maçonnerie et de couvertures aux ailes des Ministres, la remise en état de l'attique

du Midi et la réfection des Bassins de Neptune et de l'Encelade, la réouverture des salles de l'attique Nord, consacrées aux règnes de Louis XVIII à Napoléon III.

Beaucoup restera encore à faire ; Chambre de Louis XIV, Chapelle du Petit Trianon, Lanterne du Hameau, Petites Ecuries, restauration et réouverture des salles d'Italie, d'Algérie et de Crimée, des salles napoléoniennes, en particulier au rez-de-chaussée de l'aile du Midi.

Dès à présent, cependant, certains problèmes se posent : s'il est vrai que le chef de l'Etat compte s'installer au Grand Trianon ou du moins y séjourner épisodiquement, nous aimerions savoir comment les frais de modernisation ont été répartis. Il serait injuste que des travaux purement sanitaires, que des dépenses utiles au simple habitat et non au musée lui-même incombent au budget des Beaux-Arts.

D'autre part, qu'est-il projeté pour le remeublement de Versailles ? Il nous semble que le décret Debré ordonnant un retour au Palais, de meubles provenant de châteaux royaux disparus, est rapidement tombé dans l'oubli.

*
* *

Les six autres monuments sont régis par le chapitre 56-36. Pour eux aussi, les travaux ne seront pas achevés fin 1966.

Certains retards, ici encore, semblent avoir été pris.

Au Louvre d'abord, l'installation des salles de la Cour carrée traîne en longueur. Quelques salles du département du Mobilier sont achevées, il y a longtemps qu'elles étaient attendues, elles sont cependant bien décevantes. Au deuxième étage, seul le XIX^e siècle français est achevé, on désirerait revoir bientôt les salles des XVII^e et XVIII^e siècles français. Au Pavillon de Flore, des travaux considérables se poursuivent dont on nous promet l'achèvement en 1966.

A Fontainebleau, les couvertures des grands appartements du Donjon, de la Chapelle Saint-Saturnin, de la Salle de bal, de certains pavillons et de l'aile des Ministres sont remises en état. La galerie François-I^{er}, l'ancienne chambre de la duchesse d'Etampes, le plafond de la Chapelle de la Trinité ont retrouvé leur éclat ancien. Le ravalement de certaines façades, la réfection des bassins de Romulus et du Tibre, celle d'une partie des murs de clôture sont achevés.

Des replantations d'arbres ont été entreprises.

Bientôt seront achevées les restaurations de la Salle de bal et des grands appartements.

En 1965 et 1966, la restauration des petits appartements devrait être menée à bien, et poursuivis les travaux de chauffage, d'électricité, de réfection également de certaines parties du parc.

A *Vincennes*, fin 1964, seront presque complètement restaurés la Sainte-Chapelle et l'ensemble des bâtiments entourant la Cour royale. En 1965 et 1966, on nous promet de remettre en état le donjon, son enceinte et ses fossés.

Les travaux de restauration et de ravalement des *Invalides* ont été poursuivis en 1964, ils se continueront en 1965 et 1966, de même qu'interviendra le creusement des douves le long du boulevard de la Tour-Maubourg, le nettoyage de la Cour d'Honneur, la remise en état de la grille d'entrée sur l'Esplanade.

A *Reims*, simultanément se poursuivent les restaurations de maçonnerie de la Cathédrale et le remplacement progressif des statues par des copies. La Tour Nord est presque achevée, la Tour Sud va être entreprise. L'Archevêché est peu à peu restauré pour abriter un musée de l'Œuvre.

A *Chambord* où il y avait énormément à faire, les travaux sont lents et de nombreuses dépenses ont d'abord pour but la simple conservation du gros-œuvre et des toitures : tour, pavillon et galerie François-I^{er}, aile basse des communs en 1964, planchers et sols de la tour et du pavillon attenant au donjon, charpentes et couvertures de la galerie François-I^{er}, communs, certains intérieurs en 1965 et 1966.

Il y a donc partout encore beaucoup à faire et il est indispensable de reconduire la restauration de ces sept monuments en dehors même de la nouvelle loi-programme ; car il serait nécessaire, d'une part que la restauration des édifices inscrits sur la nouvelle loi-programme ne pâtisse pas d'arriérés, mais que, d'autre part, les sept bâtiments particulièrement prestigieux concernés par la première loi-programme soient complètement et parfaitement remis en état, et ce très rapidement.

Les études en vue de la seconde loi-programme sont paraît-il très avancées ; celle-ci porterait sur une quarantaine de monuments sans compter un certain nombre d'autres, importants pour notre histoire architecturale.

Parallèlement aux chapitre 56-35 et 56-36, le chapitre 56-30 concerne *la réparation des dommages de guerre*. Son budget fut de 32 millions de francs en 1964, on nous promet 35 millions pour 1965, à partir du 1^{er} janvier 1965, 208 millions sont au total nécessaires. Les travaux au rythme de 35 millions par an devraient donc être achevés en 1970.

En 1964, entre autres, l'église de Carignan, Saint-Laurent de Marseille, le château de Caen, le château d'Oléron, les cathédrales d'Evreux, de Gisors, de Toul, de Nantes, de Nevers, de Beauvais, les châteaux de Commercy, de Strasbourg, de Saint-Malo, l'Hôtel-Dieu de Lyon ont vu leurs restaurations se poursuivre. Elles seront continuées en 1965. Des opérations nouvelles portant sur d'autres bâtiments nous sont promises mais le programme n'en est paraît-il, pas encore définitivement arrêté. Qu'attend-on ? Que leur ruine soit irréparable ?

*
* *

La loi du 4 août 1962 a prévu la création de secteurs sauvegardés. Sur une liste prioritaire figurent Paris, Aix-en-Provence, Avignon, Besançon, Bourges, Chartres, Lyon, Montferrand, Rouen, Sarlat, Saumur, Troyes, Uzès. Sept secteurs prioritaires ont été créés à Chartres, Lyon, Montferrand, Rouen, Sarlat, Saumur et Troyes. Pourtant, en certains cas, une certaine incohérence saute aux yeux ; nous parlions naguère du quartier de la Balance en Avignon.

Il est temps de jeter un cri d'alarme sur le quartier de la rue Mercière à Lyon. Quant à Paris, que de contradictions ! Alors que l'on restaure les hôtels d'Aumont et de Sens, on bâtit l'ignoble et déjà insuffisante cité des Arts. Les journaux ont signalé récemment la démolition d'une maison rue Beaubourg dont la valeur historique ne faisait de doute pour personne. Qu'advient-il des quartiers Saint-Eustache et Saint-Séverin ? Comment le Ministère des Affaires culturelles se dit-il, en certains cas, dans l'incapacité d'interdire la démolition de vieilles maisons dans les sites mêmes qu'il prétend sauvegarder ?

La protection des sites classés ne doit faire preuve d'aucune faiblesse et ne rien concéder, sous peine d'être perpétuellement bafouée et rendue inefficace !

Un décret du 4 mars 1964 a institué la création d'une commission nationale chargée d'établir un inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France ; cet été, les pre-

mières campagnes ont été menées en Alsace et en Bretagne ; cette initiative est des plus heureuses. Il a été parlé d'un inventaire parallèle concernant les collections privées ; la chose est louable si elle empêche le départ à l'étranger d'une partie de notre patrimoine national, désastreuse si elle prend l'allure d'un espionnage soupçonneux et tracassier impliqué dans un inadmissible système fiscal.

*
* *

Si pour tous les chapitres du budget d'équipement énoncés plus haut on peut trouver certaines améliorations, certains chapitres du budget de fonctionnement sont appauvris de façon fort surprenante.

La dotation du chapitre 35-31 concernant l'entretien des monuments historiques avait été ramenée en 1964 de 21.650.000 F à 18.750.000 F ; en 1965 elle n'est pas réajustée à cause de l'augmentation du chapitre 56-30 relatif aux dommages de guerre porté de 60.110.000 F à 63.225.000 F. Nous jugeons cette justification parfaitement insuffisante. A quoi sert de réajuster le budget d'un chapitre si ce doit être au détriment d'un autre ?

L'effort doit être encore accru si l'on veut être assuré qu'en 1970, selon la promesse faite par le Gouvernement, c'est-à-dire 25 ans après la fin des combats, la réparation des dommages causés à nos monuments historiques par la guerre sera achevée. Le travail qu'il reste à faire est encore considérable et les moyens financiers mis à la disposition du Ministère des Affaires culturelles ne permettent pas de le réaliser.

Il en est de même du chapitre 35-32 réservé à l'entretien des bâtiments civils et palais nationaux qui, de 34.250.000 F en 1963, était passé à 31.250.000 F en 1964 et a encore été réduit de 243.350 F.

Ce chapitre a paraît-il été sacrifié à des mesures améliorant certaines situations du personnel parce que les travaux de ravalement des bâtiments qui lui sont imputés doivent être moins importants en 1965 qu'en 1964. Cette raison ne nous satisfait nullement .

De même le chapitre 35-35 réservé à l'entretien de Versailles conserve la même dotation de 3.110.000 F que l'an dernier.

En revanche la diminution des subventions de l'Etat à la caisse des monuments historiques et des sites, dont, d'autre part, le bilan financier fut largement positif pour 1962 et 1963, nous semble plus justifiée puisqu'elle jouit d'une autonomie financière et que cet établissement public doit être rénové.

* * *

En résumé, il convient certes de souligner les éléments positifs de l'exercice passé et du budget de 1965.

Cependant, il nous apparaît que trop souvent beaucoup de publicité est faite sans rapport avec l'étendue de l'œuvre effectivement accomplie ; l'exemple vient de haut. A toutes ces critiques, le Pouvoir va nous répondre par les difficultés financières qu'il rencontre partout. Une question se pose pourtant : pourquoi se montre-t-on d'une générosité et d'une prodigalité hors de saison quand il s'agit d'une illusoire grandeur, alors qu'en même temps on réduit à la portion congrue ce qui fait la gloire véritable et universelle de notre pays, c'est-à-dire ses monuments historiques ? Il convient de le regretter.

*
* *

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires culturelles donne un avis favorable à l'adoption du texte soumis à votre approbation.